

RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 01595
Numéro SIREN : 813 912 185
Nom ou dénomination : 2JB TRANSPORTS

Ce dépôt a été enregistré le 05/02/2024 sous le numéro de dépôt A2024/001516

2JB TRANSPORTS
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 556 chemin de Naron
83150 BANDOL
RCS TOULON 813 912 185

DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 31
DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le trente et un décembre, au siège social

Monsieur Jean-Jacques BRISTEAU

Demeurant 556 Chemin de Naron – 83150 Bandol,

Propriétaire de la totalité des 300 actions de 10 euros composant le capital social de la Société 2JB TRANSPORTS,

Actionnaire unique de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Jean-Jacques BRISTEAU, actionnaire unique, a décidé la dissolution anticipée de la société.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Dissolution anticipée de la société,
- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses obligations et pouvoirs,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidence, approuve ledit rapport et prononce la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour, conformément aux dispositions statutaires et des articles L.237-1 à L.237-13 du Code de Commerce.

JJB

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci.

Durant cette période, la dénomination sociale, suivie de la mention "Société en liquidation", ainsi que le nom du liquidateur devra figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social : 556 Chemin de Naron – 83150 Bandol.

DEUXIÈME DECISION

L'actionnaire unique nommé en qualité de liquidateur de la société, pour la durée de la liquidation, l'actuel Président : Monsieur Jean-Jacques BRISTEAU, demeurant 556 Chemin de Naron – 83150 Bandol.

Le Liquidateur exercera ses fonctions à titre gracieux. L'actionnaire unique met fin aux fonctions de la Présidence à compter de ce jour.

Le Liquidateur ainsi nommé devra, dans les six mois à compter de ce jour, faire un rapport sur la situation active et passive de la société, sur la poursuite des opérations de liquidation et sur le délai nécessaire pour les terminer.

Le Liquidateur qui représente la société pendant le cours de la liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible.

Il est expressément autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles, pour les besoins de la liquidation exclusivement.

Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, le liquidateur devra établir les comptes annuels au vu de l'inventaire qu'il aura dressé des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé.

Il sera tenu, au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, de statuer sur les comptes annuels et de donner toutes autorisations éventuellement nécessaires.

TROISIÈME DECISION

L'actionnaire unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidence.

La Présidence

